


Titre			
Date	30 mars 2016		
Origine	Paul AFONSO, Jean- Pierre GABRIEL/UNSA intérieur ATS		
Objet	Groupe partenarial PPNG : Nouveaux métiers, nouvelles formations, - repyramidage des corps d'agents de préfecture, accompagnement des personnels et préparation au changement.		

Groupe partenarial PPNG : ressources humaines

La réunion est présidée par Monsieur Stanislas BOURRON, DRH.

Les principaux points suivants ont été abordés :

1/ la mise en place de la salle de formation et l'état d'avancement des conditions adaptées à l'e-learning sont en cours mais de manière hétérogène dans les préfectures.

2/ les tests de pré positionnement en ligne avant la formation ne doivent pas inquiéter les agents. C'est pourquoi, à notre demande, ils ne sont pas obligatoires et resteront confidentiels (seuls les animateurs de formation auront accès au suivi des agents).

3/ 115 référents en bureautique sont formés pour accompagner les ex-agents des titres en formation bureautique qui sont nombreux à ne pas maîtriser les logiciels. Deux agents de la SDRF animent une FAQ à la SDRF.

4/ le parcours « bureautique » en téléenseignement est ouvert pour un an afin d'avoir le temps de progresser. **Une présentation à l'écran du « produit » télé-enseignement nous est présenté. Nous en relevons le caractère agréable et ludique susceptible de plaire à une majorité de collègues.**

5/la formation est obligatoire pour 3400 personnes prioritaires (titres) afin d'obliger les chefs de services à laisser partir l'agent du service.

6/ le repyramidage des corps aura lieu sur une période de 3 ans :

En cat. A : les effectifs du corps augmentent par toutes les voies (concours, exam. Pro, promotions au choix) afin d'accroître mécaniquement les ratios promus/promouvables.

- 90 postes en IRA
- Postes majoritairement en concours interne direct d'attaché
- Obligation d'un 3^e concours en 2018
- Examen professionnel de B en A en 2016
- Reliquat de promotions 2016 à intégrer
- 2017 : « entrées » en cat. A à nouveau calibrées après concours.

En cat. B : le concours interministériel voit une augmentation des postes tant en interne qu'en externe—les écrits auront lieu le 20/4.

- Examen professionnel de C en B : sans obligation de mobilité
- Augmentation des taux de promotion au choix
- Prise en compte du reliquat des promotions de 2016 non nommées, faute de postes

INFO IMPORTANTE : le choix d'une **date identique entre examen professionnel et concours interne de cat. A** a été fait, uniquement pour cette année, parce que tous les postes, ouverts au concours interne entraîneront une mobilité mais devront être exhaustivement pourvus. En effet l'examen professionnel n'entraînant qu'une mobilité fonctionnelle à terme, les agents passant à la fois le concours et l'examen auraient choisi l'absence d mobilité laissant ainsi des postes non pourvus au concours. Le repyramidage s'étalera sur 5 années. Par ailleurs la CAPN du 1/9/2017 sera concordante avec la mobilité des personnels vers les plates-formes. Les agents concernés par les suppressions de postes aux titres seront prioritaires en CAPN.